REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
99_DE-084-268400039-20221125-D22_29-DE

2022/031

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 22/29

OBJET : Fiche financière concours et examen professionnel – Adjoint d'animation

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Nicole GIRARD (suppléante de Mme HAQUET).

Etaient absents excusés : Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Etaient représentés : Monsieur Max RASPAIL a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Madame Laurence CHABAUD GEVA pour la représenter et voter en son nom.

Pour les concours et examens professionnels de catégorie C, en application de l'article L452-46 du code général de la fonction publique, « Les centres de gestion peuvent, par convention, organiser des concours et examens propres aux collectivités ou établissements non affiliés et ouvrir à ces derniers les concours et examens organisés pour les collectivités et établissements affiliés (...). Les collectivités et établissements non affiliés remboursent aux centres de gestion la part des dépenses correspondantes effectuées à leur profit... »

En l'absence d'une convention passée en application du premier alinéa, les collectivités et établissements qui nomment un candidat inscrit sur une liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés lui remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury. »

Vous trouverez en annexe une fiche récapitulative fixant d'une part, le coût global et d'autre part, le coût lauréat, pour **l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2ème classe organisé en 2022** par le CDG84.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
Référence télétransmission
084-DE-084-284400058-20221125-D22_29-DE

Afin de demander les remboursements, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'annexe financière ci-jointe,
- Approuver le coût lauréat applicable aux collectivités territoriales non affiliées.

Les membres du Conseil d'administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité,

- l'annexe financière ci-jointe,
- le coût lauréat applicable aux collectivités territoriales non affiliées.

Pour extrait conforme,

Le Président

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
99_DE-084-288400039-20221125-D22_29-DE

CENTRES DE GESTION DE LA FPT DE LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

COUT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SESSION 2022

Nombre de postes ouverts	/
Nombre de candidats admis à concourir	44
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	39

Nombre de candidats admissibles	36
Nombre de candidats présents à l'admission	36
Nombre de candidats admis	28

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES
Epreuves écrites : Location espace + mobilier	1 324,80 €
Achat des sujets nationaux (le cas échéant)	0,00 €
Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité	1 053,70 €
Epreuves orales : Location espace + mobilier	0,00 €
Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission	2 942,31 €
Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission)	482,50 €
Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission)	577,26 €
Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission)	0,00 €
Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement	78,40 €
Frais de fournitures	0,00 €
Frais de structure	575,70 €
Frais de personnel des services concours et support	9 068,08 €
COÛT DU CONCOURS (le cas échéant)	**16 102,75 €**
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant)	Néant
COÛT TOTAL DU CONCOURS	**16 102,75 €**

COÛT LAURÉAT	**COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS**	**575,10 €**

A Avignon, le

Le Président du CDG 84

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT